

09/10

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2019****Présents :**

BAÏZ Adam, Raphaël CHARPENTIER, Camille ÉTIENNE, Grégoire ÉTRILLARD (arrivée à 9h10), Aurélien FROISSART, Frédéric GROS, Gessica JEAN, Nathalie MOREL, Pauline PHAM, Manon PIEDNOËL.

Absents ou excusés

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA (procuration à Camille ETIENNE), Gabrielle ELIS, Hannes JAFFRE, Christophe JAMIN, Hugo JEAN (procuration à Manon PIEDNOËL), Alexandre MARIANI, Pap NDIAYE, Alexandre URVOIS.

Assistaient à la séance :

Francesca CABIDDU	Responsable du service d'accueil aux usagers
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice adjointe de la formation
Bénédicte DURAND	Directrice de la formation
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sylvie HERLICQ	Chargée de la vie enseignante
Andreas ROESSNER	Directeur de la vie étudiante
Sébastien THUBERT	Chargé de la vie étudiante

*

* *

I. Motion de soutien à Fariba ADELKHAK et Roland MARCHAL	2
II. Bilan 2018/2019 de la politique d'aide financière et de services aux étudiant(e)s	7
III. Présentation du calendrier électoral 2020	8
IV. Reconnaissance des associations étudiantes	8
V. Adoption du projet de financement étudiant soumis à la Commission de la vie étudiante	9
VI. Échange d'informations sur des questions diverses	9

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2019

La séance est ouverte à 8 heures 41 par Manon PIEDNOËL.

Manon PIEDNOËL

Bonjour à tous. Merci d'être présents aujourd'hui. Avant de commencer ce Conseil, je vous propose d'observer une minute de silence en hommage à Maguelone VIVÈS, élue étudiante au Conseil de l'Institut qui est décédée le 16 octobre dernier. Nous sommes certains dans la salle à l'avoir connue.

Les membres observent une minute de silence.

Manon PIEDNOËL

Je vous propose, dans la mesure où le quorum n'est pas encore atteint, de commencer par la présentation de la politique d'aide financière et de services aux étudiantes.

I. BILAN 2018/2019 DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE ET DE SERVICES AUX ÉTUDIANT(E)S

Francesca CABIDDU

Bonjour à tous. Je vous remercie de m'accueillir aujourd'hui pour vous présenter le bilan de la politique d'aide financière et de services aux étudiants pour l'année 2018/2019.

Vous avez reçu un document qui est très complet et détaillé. Je vous propose donc aujourd'hui de vous en présenter les principaux points d'actualité et les points saillants.

Dans un premier temps, je vais rappeler les caractéristiques de notre politique d'aide sociale, et je vous communiquerai quelques chiffres qui sont, à mon sens, les chiffres qu'il convient de retenir pour l'année 2018/2019. Nous verrons ensuite les services proposés à l'ensemble de la communauté étudiante, avec un point d'actualité sur ces services, avec, également, un focus sur les logements étudiants. Je terminerai par quelques éléments de perspective pour l'année 2020 et cette fin d'année 2019.

Comme vous le savez sans doute, Sciences Po a mis en œuvre une politique d'aide financière qui est ambitieuse, et qui demeure encore aujourd'hui sans équivalent dans l'enseignement supérieur français. Cette politique vise avant toute chose à accompagner la réussite de tous les étudiants. Elle repose sur deux piliers :

- un système de droits de scolarité progressif et redistributif ;
- un dispositif de bourses et d'aides financières très complet s'adaptant à différentes typologies de besoins.

Concernant le premier pilier, je rappelle qu'à Sciences Po les droits de scolarité sont fonction de la résidence fiscale des familles, et que pour les résidents fiscaux européens, ils sont modulés en fonction des revenus du foyer. Les montants annuels des droits de scolarité sont compris entre 0 et 10 540 € pour le Bachelor et entre 0 et 14 500 € pour le Master. Ces tarifs demeurent inférieurs au coût de la formation. Certaines catégories d'étudiants sont totalement exonérées du paiement des droits de scolarité. J'aurai l'occasion de détailler ce point dans quelques instants. Enfin, nous disposons d'un système d'exemptions partielles qui permet de prendre en compte les changements de situation des familles et donc les éventuelles baisses de revenus peuvent impacter les montants calculés.

Concernant le second pilier, celui-ci prévoit une exonération totale de l'ensemble de la population boursière du CROUS. Ces étudiants boursiers reçoivent de la part de l'État une aide financière annuelle qui est comprise entre 1 020 € pour l'échelon 0 bis et 5 600 € pour l'échelon 7, échelon correspondant aux revenus des familles les plus modestes. Sciences Po complète cette aide financière de l'État à hauteur de 75 %. Cela signifie que pour 1 000 € versés par l'État, Sciences Po complète à hauteur de 750 € augmentant considérablement le pouvoir d'achat d'un boursier du CROUS s'inscrivant dans notre

établissant, par rapport à un boursier qui s'inscrit par exemple à l'Université. Une égalité de traitement est assurée pour les étudiants européens, puisque les étudiants européens ont accès au dispositif de bourses CROUS à partir de leur deuxième année d'études en France. Pour la première année, Sciences Po se substitue au CROUS en attribuant la bourse EUROPE. Cette bourse est accordée selon les mêmes critères que le CROUS applique. Les bénéficiaires de cette bourse sont totalement exonérés des droits de scolarité, ils reçoivent l'équivalent de la bourse versée par l'État ainsi que le complément de 75 %. Les étudiants internationaux extracommunautaires bénéficient de programmes de bourses excellences. On peut ainsi rappeler la bourse Émile BOUTMY qui est attribuée aux nouveaux admis par Sciences Po, dont les montants sont compris entre 3 000 € et 19 000 € annuels. Enfin, dans le cadre de ce système de droits et scolarité, nous avons aussi un très large éventail d'autres aides financières. On peut ainsi rappeler l'aide financière d'urgence qui est accordée aux étudiants qui rencontrent des difficultés financières temporaires, ou encore l'aide à la mobilité qui est attribuée pour soutenir les séjours de stage ou d'étude à l'étranger.

Je vous propose à présent quelques chiffres qui nous permettent de mesurer l'impact de cette politique, et qui sont à mon sens ceux qu'il convient de retenir pour l'année 2018/2019. Pour cette année, Sciences Po affiche un taux de boursiers CROUS qui est de 26 %. Ce taux connaît un effet de saturation lié davantage à une légère augmentation des effectifs qu'à une baisse drastique du nombre de boursiers. Néanmoins, cet effet de saturation existe et il convient d'en prendre acte. En revanche, ce taux reste un taux très satisfaisant, notamment si nous le comparons à celui d'autres grandes écoles qui affichent une part de boursiers comprise entre 11 et 20 %. De plus, les échelons 5, 6 et 7, c'est-à-dire les échelons qui correspondent aux familles disposant de revenus très modestes, représentent 30 % des boursiers à Sciences Po. Il est important de noter dans les autres grandes écoles et dans les écoles de commerce, cette part est de 4 % jusqu'à maximum 7 %.

Comme je l'ai indiqué, certaines catégories d'étudiants sont exonérées totalement du paiement des droits de scolarité. Ces catégories se composent à 74 % de la population boursière du CROUS, d'étudiants et d'étudiantes en situation de handicap ou ayant le statut de réfugié, et de familles disposant de revenus modestes. Je souligne que pour la première fois en 2018/2019 ces familles ont reçu, en plus de l'exonération totale des droits de scolarité, une aide financière annuelle de presque 400 €. 6 % d'étudiants exonérés sont des apprentis. L'apprentissage constitue une opportunité intéressante pour les étudiants. Il s'agit d'une part d'une activité rémunérée, et d'autre part la seconde année de Master est prise en charge par l'entreprise d'accueil. Enfin, les étudiants en double diplôme, lorsqu'ils payent des droits de scolarité auprès du partenaire à l'international, représentent 20 % de cette catégorie.

Si nous considérons l'ensemble des bourses de scolarité, les exonérations et les bourses que Sciences Po verse en collaboration avec ses partenaires, ainsi que toutes les autres aides financières dont vous avez pu prendre connaissance en lisant le bilan, nous arrivons à un taux d'étudiants aidés de 36 %. En conséquence, en 2018/2019, près de 4 familles sur 10 ont reçu une aide financière unique.

La politique d'aide sociale de l'institution ne se limite pas uniquement à l'aide financière, puisqu'elle s'appuie également sur des services qui sont aujourd'hui organisés selon une logique de guichet unique, et qui assurent un accompagnement attentif aux situations personnelles des étudiants. Cette année, les services ont reçu près de 5 000 étudiants pour toutes les démarches extrapédagogiques, qu'il s'agisse de rechercher un logement, d'obtenir une aide pour apprendre à gérer son budget ou pour le renouvellement de son titre de séjour. Ainsi, les étudiants disposent d'un point d'accès unique leur permettant de trouver ces informations, mais aussi de recevoir un accueil personnalisé. Comme nous nous y étions engagés lors de la présentation du dernier bilan, nous avons souhaité cette année communiquer davantage sur cette offre permanente de services afin de permettre aux étudiants de saisir la transversalité, mais surtout la multiplicité des services dont ils sont bénéficiaires, quelle que soit l'année d'études, et, quel que soit le campus. Lors de la rentrée 2018/2019, mais aussi, et surtout lors de cette dernière rentrée, nous avons, en collaboration étroite avec la Direction de la vie des campus et de l'engagement, souhaité mettre davantage l'accent sur l'accueil et l'intégration des nouveaux entrants. Sciences Po dispose de différents programmes d'accueil au sein des écoles et dans chaque Campus. Nous avons aussi un programme dédié aux étudiants en échange. De plus, un événement est organisé chaque année en tout début de rentrée. Il s'agit de « Meet the Services » qui a lieu au 27 rue Saint-Guillaume sur deux jours. Il représente un véritable accueil multiservices qui réunit d'une part la majorité des services administratifs de Sciences Po, et d'autre part une partie de nos partenaires. Cette année, par exemple, étaient présentes les banques, la CPAM, mais aussi le CROUS, et pour la première fois la Préfecture de police de Paris pour les

démarches relatives au titre de séjour. L'accueil doit s'entendre au sens plus large et plus généreux du terme. Les équipes sont présentes non seulement pour faciliter l'accès à de nouveaux locaux et orienter les étudiants, mais aussi pour leur faciliter l'accès à une nouvelle étape de leur existence en leur permettant de rencontrer les acteurs, ou du moins une grande partie, de leur future vie étudiante. Il convient de préciser qu'à Sciences Po un étudiant sur deux est un étudiant international. À Paris, 60 % des étudiants viennent d'une région en dehors de l'Île-de-France. Il existe donc un besoin d'acculturation qui concerne le pays, la ville, mais aussi l'enseignement supérieur français ainsi que l'établissement. Cette mobilisation collective s'est trouvée notablement renforcée par la présence, à côté des équipes, d'autres d'étudiants qui ont assuré l'accueil de leurs paires grâce au dispositif des ambassadeurs étudiants.

Je vous propose à présent de faire un point sur la question du logement étudiant. Cette dimension est essentielle pour commencer et poursuivre sereinement le parcours d'études, et Sciences Po mène une action forte dans ce domaine. La politique d'aide au logement s'articule à Sciences Po autour de deux volets.

1. Nous avons un site Web institutionnel qui permet aux propriétaires privés de publier des offres qui sont destinées exclusivement aux étudiants de Sciences Po, quel que soit le campus. Le nombre d'offres a encore augmenté cette année de 13 %, et la hausse est de 97 % depuis 2015.
2. Le second volet est constitué des partenariats et accords que Sciences Po conclut avec les bailleurs publics ou privés, afin de proposer une offre d'hébergement qui répond à tous les besoins. Ces partenariats concernent l'ensemble des campus. Néanmoins, l'offre de logements est plus précaire à Paris en raison d'un marché immobilier tendu. Grâce à ces accords, le nombre d'hébergements a augmenté cette année de 39 % sur le campus parisien. Nous accordons une attention particulière aux offres de logements à loyer modéré qui sont aussi en augmentation. L'augmentation est ainsi de 36 %.

Les étudiants qui bénéficient de ces logements à Paris ont accès à un loyer moyen mensuel qui est compris entre 470 et 507 €.

Pour conclure, je vous propose quelques éléments de perspective pour cette fin d'année 2019 et l'année 2020. L'ensemble des politiques et actions que je viens de présenter étaient assurées et mises en œuvre jusqu'à présent par les services d'accueil aux usagers. Ce service évolue et devient la Direction de l'accueil et de l'accompagnement et intègre dans son périmètre les pôles de santé et handicap. Il s'agit de mettre en œuvre une approche encore plus globale et intégrée de la situation de chaque étudiant. Une des missions de cette nouvelle direction sera de renforcer l'accompagnement sanitaire avec un élargissement de l'offre de soins grâce à des partenariats avec des organismes de santé externes. Nous devons également mettre en place davantage d'actions de prévention, et nous les ferons bien entendu en collaboration avec la Direction de la vie des campus et de l'engagement. Enfin, l'institution souhaite poursuivre la valorisation de tous ses dispositifs d'accueil, et notamment les dispositifs d'accueil pour les étudiants internationaux, et cela se fera notamment dans le cadre de l'obtention du label « Bienvenue en France » que nous espérons obtenir sous peu. Ce label est attribué par Campus France et validé par une commission externe. Il vise à valoriser toutes les actions que les établissements mettent en place pour accueillir et intégrer les étudiants internationaux. Il s'agit d'un outil s'inscrivant dans une véritable démarche qualité, et permet de décrire et de mesurer toutes les actions que nous menons. Pour terminer cette présentation, je souhaite préciser que cette politique d'aide sociale et la politique de services aux étudiants, dont j'ai présenté quelques dimensions aujourd'hui, s'inscrivent dans une stratégie plus large qui est la stratégie de l'accompagnement de la réussite pour tous que Sciences Po mène depuis 2001, avec notamment le programme d'égalité des chances, et plus récemment avec le programme Booster ou premier campus, ou encore le dispositif d'accueil des étudiants réfugiés. L'engagement de l'institution est par conséquent fort pour garantir à ses étudiants une qualité de vie, une qualité d'études, mais surtout une expérience étudiante réussie dans toutes ses dimensions. La réforme des admissions et la présence de Sciences Po dans Parcours Sup, à partir de 2021, donneront à cette politique d'accompagnement de la réussite une visibilité plus forte. Cela nous permettra assurément de franchir une nouvelle étape de notre ambition d'ouverture sociale.

Je vous remercie pour votre attention, et je suis à votre disposition si vous avez des propositions ou si vous souhaitez échanger des idées et poser vos questions sur tous les sujets évoqués.

Aurélien FROISSART

Merci pour votre présentation. J'aimerais revenir sur quelques éléments du dossier que vous nous avez présenté. Tout d'abord, page 7, il s'agit là plus d'une indication que l'on aimerait voir notifier par l'administration. Il convient de faire augmenter le nombre de boursiers d'échelons supérieurs, et tendre vers une réelle augmentation de ces boursiers. En conséquence, quelles sont les mesures de l'administration en ce sens ? Il s'agit, semble-t-il, d'une volonté partagée entre nous.

De plus, page 10, à propos de la commission de suivi social, nous avons noté qu'il y avait eu 56 refus sur 115 saisies. Nous considérons en premier lieu que le nombre de ces saisies est faible pour un campus de 13 000 étudiants. Nous estimons donc que peu de personnes connaissent cette commission. Nous aimerions donc savoir les raisons pour lesquelles le taux de refus est si important, alors même que l'existence de cette commission est peu connue. Elle peut pourtant exonérer en partie de frais d'inscription les étudiants qui auraient connu une baisse de rémunération ou qui ont connu un effet de seuil. Qu'est-ce que peut mettre en place l'administration pour augmenter la communication autour de l'existence de cette commission ?

Enfin, à propos des logements, vous évoquez des logements de la BNP sur des critères de mérite. On aimerait préciser que le social ne relève pas d'entreprises privées. Les universités ne sont pas là pour faire de la publicité pour ces entreprises, toutes caritatives sont-elles. On rappelle que le social est bien de la responsabilité de l'État et des lieux d'enseignement supérieur. Sciences Po ne doit donc pas demander une aide extérieure du mécénat pour financer des logements, mais bien faire pression pour obtenir davantage de logements disponibles à Paris.

Raphaël CHARPENTIER

Merci à nouveau pour cette présentation. Je crois qu'elle démontre que Sciences Po a une attention particulière sur ces sujets, et qui dénote peut-être par rapport à un certain nombre d'établissements d'enseignement supérieur, et je voulais la saluer.

Ma question porte sur la mobilité internationale et notamment sur les étudiants qui partent en troisième année à l'étranger. Il s'agit en soi d'une question relativement générale. Je donne cours essentiellement à des étudiants de deuxième année, et des étudiants me sollicitent pour se renseigner à propos d'aides ainsi que les démarches. Ils se sentent peut-être un peu perdus. Est-ce que des actions de communication particulières vont être menées pour les faire connaître davantage ? Je sais qu'il en existe un certain nombre. Je pense en particulier au fonds de mobilité internationale de Sciences Po. Quels sont aujourd'hui les critères qui président à l'attribution d'une aide ?

Francesca CABIDDU

Je ne suis pas sûre d'avoir saisi la première question de monsieur FROISSART. Est-ce que vous pouvez répéter votre question sur les boursiers du CROUS ?

Aurélien FROISSART

Il s'agit d'une question relative à la mise en œuvre. Pour nous, ce n'est pas très clair, même si nous avons une idée de la réponse. Vous avez également évoqué dans le dossier des lycées conventionnés qui seraient réservés aux boursiers du secondaire.

Bénédicte DURAND

Je vais répondre à cette question, si vous me le permettez. La volonté de l'établissement est d'augmenter le nombre de boursiers, et vous l'avez dit, cette volonté est tout à fait assumée. L'outil principal de cette montée en puissance du nombre de boursiers est évidemment la réforme des admissions avec plusieurs leviers. Tout d'abord, le levier de l'exposition de l'offre de formations et du système d'admissions sur le dispositif national Parcours Sup, avec par ailleurs une simplification des modalités d'examen et une économie de coûts de cette candidature pour les familles est tout à fait significative, et pouvant lever un certain nombre d'obstacles d'autocensure au moment de la candidature. De plus, nous souhaitons doubler le nombre de lycées partenaires en réservant un socle de 15 % des effectifs des étudiants admis aux boursiers de l'enseignement supérieur. Pour nous, c'est très important que la réforme de ce volet CEP de notre réforme des admissions n'aboutisse pas à une perte de mixité dans les lycées partenaires où la classe moyenne est fortement représentée. Il existe des étudiants qui ne sont pas forcément boursiers de l'enseignement scolaire, mais qui pour autant sont dans des situations de fragilité sociale,

voire de difficultés à assumer l'autonomie de l'étudiant en Île-de-France. Pour autant, Parcours Sup dispose de dispositifs d'interclassement des boursiers de l'enseignement scolaire qui permettent aussi à l'institution d'actionner des leviers de recrutements boursiers, si la volonté politique est bien présente. Nous avons plusieurs leviers autour de cette réforme des admissions. Le dernier levier porte sur l'ouverture des campus en région. Ils ont une capacité d'intégration qui qualitativement peut être intéressante pour des étudiants qui ne souhaiteraient pas investir des coûts trop élevés en Île-de-France. Il est vrai que cet espace des campus en région n'a pas été investi par notre institution comme des campus de proximité. Nous allons donc faire fonctionner en système l'ensemble de ces leviers pour nous permettre d'augmenter notre taux de boursiers. Francesca CABIDDU a bien exprimé cet état de saturation qu'il convient de surveiller.

Francesca CABIDDU

Concernant la commission de suivi social, il s'agit d'un dispositif que nous avons réformé il y a quelques années. À l'occasion de cette réforme, nous avons acté la mise en œuvre d'une meilleure communication. C'est pour cette raison qu'il existe un descriptif très détaillé sur le site, et que les syndicats étudiants sont associés à la communication. Ils communiquent d'ailleurs largement sur la présence de ce dispositif.

Concernant le nombre de demandes, s'agissant des situations des familles, nous n'avons pas la maîtrise du nombre de dossiers. Cela dépend des situations personnelles des familles, et il est vrai que l'on peut avoir des années où le nombre de demandes est important et d'autres où il est plus raisonnable.

Quant à la décision et au nombre d'exonérations accordées, cela dépend précisément de la situation examinée. Il s'agit d'une commission de suivi social. Les critères sociaux sont examinés par les membres de la commission. Je rappelle que siègent dans cette commission les représentants des élus salariés, enseignants et étudiants, ainsi que les représentants du directeur, monsieur ROESSNER.

Concernant la mobilité, elle constitue un sujet qui est effectivement récurrent. Malgré une communication de plus en plus importante. Sachez que nous avons sur le site un descriptif très détaillé des différents dispositifs de mobilité qui existent. Nous communiquons auprès des étudiants à différents moments de l'année : lors des réunions de rentrée pour les étudiants de deuxième année, lorsqu'ils préparent le départ en troisième année. Nous communiquons également au moment de l'ouverture du dépôt des candidatures avec un mail qui est ciblé, et destiné aux étudiants qui sont susceptibles de partir en troisième année. Nous communiquons aussi quelques jours avant le terme du délai de dépôt des candidatures, et toujours avec une communication ciblée. De plus, en début de rentrée le guichet unique envoie une newsletter où il rappelle tous les services qui sont proposés. Il est notamment rappelé que les équipes de bourses se tiennent à disposition des étudiants pour préparer la question budgétaire avant la troisième année, question qu'il convient de ne pas sous-estimer. Quant aux critères, ce sont des critères sociaux. Nous étudions les revenus du foyer ainsi que le coût de la vie sur place. En cas de surcoût de la vie sur place, l'aide financière est attribuée.

Manon PIEDNOËL

J'ai à mon tour quelques questions. Est-ce que vous disposez de la répartition du nombre de boursiers en double diplôme ? De plus, on constate une baisse du nombre de bourses en mobilité internationale accordée au cours de l'année 2018/2019. Est-ce que vous en connaissez la raison ? De plus, qu'est-ce qui explique l'augmentation du budget de l'aide financière ? Est-ce une tendance de longue durée qui est souhaitée par Sciences Po ou est-ce une conséquence du contexte ? Enfin, est-ce que vous pourriez nous préciser, si cela est possible, les critères de choix des partenariats en matière de logement ?

Francesca CABIDDU

Concernant les doubles diplômes, les dispositifs qui sont présentés dans le bilan concernent bien entendu les doubles diplômes et durant les quatre années d'études. Il est évident que la bourse du CROUS est maintenue, que l'éventuelle bourse d'Émile BOUTMY est maintenue, ainsi que les compléments, notamment pour la première année à l'international. Pour la quatrième année des doubles diplômes du Bachelor, les partenaires prennent le relais. Notre dispositif de bourses s'applique aux étudiants en double diplôme, notamment lorsqu'ils sont présents à Sciences Po, puisque dans le cadre des conventions, les partenaires prennent ensuite le relais. Néanmoins, certaines conventions prévoient un maintien de la bourse pour l'intégralité de la durée des études en double diplôme qu'elles aient lieu en

France ou à l'international. Cette année, ce sont 290 aides qui ont été distribuées, toutes années confondues, pour plus de 970 000 €. Pour les séjours à l'international, cette aide financière a atteint les 400 000 €.

Les grands partenaires du logement sont le CROUS et la cité internationale universitaire de Paris. Ce sont les partenaires historiques qui sont capables de proposer des logements à loyer modéré. C'est ça qui nous guide principalement dans le choix de nos partenariats. Nous proposons aussi une offre un peu plus haut de gamme, parce qu'il convient de répondre à tous les besoins. Notre objectif est de choisir des partenaires qui proposent bien entendu un logement à loyer modéré, mais aussi d'élargir le nombre et la typologie des offres avec d'autres partenaires. L'autre critère porte sur la localisation du logement. Il ne doit pas se trouver à plus de 30 ou 40 minutes du lieu d'études.

Concernant le choix des partenaires en matière de bourses, nous avons une politique du développement de Sciences Po qui s'appuie sur des partenaires privés et publics. C'est la Direction de la stratégie et du développement (DSD) qui œuvre pour répondre aux objectifs que l'institution peut définir (zones géographiques et/ou des programmes prioritaires, ...). En fonction des stratégies qui lui sont communiquées, la DSD travaille avec ses partenaires pour proposer un financement de l'aide financière de Sciences Po.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Ces éléments ont été présentés aux instances par la directrice de la stratégie et du développement. Il existe également une charte éthique permettant d'orienter le choix des partenaires sur ce sujet.

Francesca CABIDDU

Nous constatons effectivement une baisse du nombre de bourses à la mobilité internationale. Nous n'avons pas à ce stade d'explication. Il s'agit d'une question qui constitue un élément d'attention. Cette baisse est constatée depuis deux ans ; le nombre d'aide à la mobilité demeure malgré tout important. C'est pour cela que nous renforçons la communication.

II. MOTION DE SOUTIEN À FARIBA ADELKHAH ET ROLAND MARCHAL

Manon PIEDNOËL

Il s'agit d'une motion qui fait suite à une motion présentée en Conseil de l'Institut, afin de dénoncer l'emprisonnement arbitraire de Madame ADELKHAH et Monsieur MARCHAL et afficher le soutien de ce Conseil pour la liberté de la Recherche. Est-ce que, Raphaël CHARPENTIER, vous souhaitez en dire un mot ?

Raphaël CHARPENTIER

Je crois que vous avez parfaitement parlé, Madame la Présidente. J'ai tenu à ce que l'on puisse suivre le mouvement initié par Sciences Po et le Conseil de l'Institut pour montrer la solidarité de l'intégralité des instances et des communautés que nous représentons envers ces deux chercheurs qui sont effectivement victimes de l'arbitraire en Iran, et victimes de leur liberté de chercher. Il s'agit d'une situation intolérable.

Manon PIEDNOËL

Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des procurations, Madame GASMI ?

Ismahane GASMI

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA donne procuration à madame Camille ÉTIENNE et monsieur Hugo JEAN donne procuration à madame PIEDNOËL.

Les membres approuvent à l'unanimité cette motion de soutien à Fariba ADELKHAH et Roland MARCHAL.

III. PRÉSENTATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL 2020

Andreas ROESSNER

Avant de vous présenter le calendrier à proprement parler, je vais vous fournir quelques éléments de contexte pour mieux situer les scrutins qui auront lieu en 2020. Il s'agira d'une année électorale relativement importante, non seulement pour les municipales, puisque des élections auront également lieu à l'intérieur de Sciences Po. Nous allons renouveler les élus au sein de différents conseils : Conseil de l'Institut ; Conseil de la vie étudiante et de la formation ; Conseil scientifique ; Conseil de l'école doctorale. La quasi-totalité des collèges électoraux seront renouvelés, à la fois les professeurs et assimilés, les maîtres de conférences et assimilés, les étudiants ainsi que les doctorants, les personnels, mais également les assistants de recherche postdoctorats. *In fine*, l'ensemble de la communauté sera renouvelée l'année prochaine, à l'exception des chargés d'enseignements qui ont été renouvelés cette année.

Nous allons constituer un comité électoral consultatif composé des bureaux du Conseil de l'Institut, du bureau du CVEF ainsi que du directeur du Conseil scientifique. Au-delà du processus électoral, ce comité électoral aura pour vocation de gérer les affaires courantes en matière de vie étudiante, de subventions pour le monde associatif, afin que les associations puissent bénéficier pendant la période électorale de subventions en cas de besoin. Je rappelle que le scrutin se fera par voie électronique à l'instar des dernières années. Rien n'est nouveau concernant la méthodologie et la procédure.

Je vais tout simplement rappeler les grandes dates du calendrier. Les listes électorales seront affichées le 25 février 2020. Ensuite, la date limite de dépôt des candidatures a été fixée au 3 mars 2020. La campagne du premier tour se déroulera du 9 au 16 mars, avant le scrutin du premier tour qui aura lieu du 17 au 19 mars. Comme d'habitude, trois jours seront accordés au scrutin. Le dépouillement aura lieu le soir même de la fin du premier tour, c'est-à-dire le 19 mars 2020, afin de proclamer les résultats le lendemain matin. En cas de besoin, nous allons organiser un second tour pour certains des scrutins qui peuvent le nécessiter. La date limite de désistement des candidatures est fixée au 23 mars 2020 à 12 heures, heure de Paris. Une campagne pour le second tour, en cas de besoin, aurait lieu du 23 au 30 mars 2020, avant le scrutin qui aurait lieu du 31 mars au 2 avril 2020. Le dépouillement aurait lieu le soir même du 2 avril 2020. Enfin, les résultats seraient proclamés le lendemain matin par voie électronique. Avez-vous des questions ou des remarques ?

Pauline PHAM

Je trouve que vous avez fait des efforts l'année dernière pour la représentativité des femmes. Est-ce que vous pensez réaliser d'autres actions pour féminiser ces élections ?

Andreas ROESSNER

Merci beaucoup pour cette question. La féminisation des conseils est une initiative qui émane plutôt du corps électoral lui-même. Il appartient à l'ensemble des différents collèges électoraux de faire en sorte qu'un maximum de candidatures féminines émerge. De plus, pour les étudiants, la parité est de mise afin de respecter le Code de l'éducation.

IV. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Sébastien THUBERT

Cette présentation sera rapide puisque vous avez reçu les éléments par mails pour les neuf associations qui se proposent à votre reconnaissance. Quatre associations étaient d'anciennes associations reconnues qui étaient un peu moribondes l'année dernière. Cinq associations étaient d'anciennes initiatives étudiantes. Je suis disponible pour répondre à vos questions si vous en avez.

Manon PIEDNOËL

Est-ce que vous avez des questions sur ce point ?

Les neuf associations sont reconnues à l'unanimité.

V. ADOPTION DU FINANCEMENT DU PROJET ÉTUDIANT SOUMIS À LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE

Manon PIEDNOËL

Vous disposez des documents portant sur le projet d'une association pour un événement. La proposition réalisée par monsieur THUBERT était de 2 000 €. La CVEC a suivi cet avis. Avez-vous des questions à ce sujet ?

Le financement de ce projet est adopté à la majorité des voix exprimées.

VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Bénédicte DURAND

Nous sommes à votre disposition pour répondre aux questions sur la transformation de la nouvelle Direction de la formation.

Le document que vous avez sous les yeux est le résultat d'une grande année de travail et de réflexions sur nos objectifs. Toutes les priorités qui ont émergé autour de l'accompagnement et de l'accueil des étudiants, en lien avec la Direction de la vie du campus et de l'engagement, justifient le changement de nom des directions. Finalement, pour chacun des secteurs de responsabilité que cette direction assume, nous avons souhaité que l'organisation soit totalement cohérente avec les objectifs. Il s'agit plus précisément de la Direction de la formation initiale de Sciences Po. Cela correspond à l'intitulé de l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur ou des universités, et qui couvre davantage l'ensemble des activités assumées par cette direction.

De plus, de nouveaux objets sont apparus dans cette réorganisation. La Direction de la réussite étudiante est dirigée par Myriam DUBOIS-MONKACHI qui est mon adjointe. Les acteurs de cette activité visent à ce que les étudiants soient dans une situation de réussite la plus aboutie possible. Cette direction couvre l'égalité des chances, la scolarité, les programmes spécifiques, afin de montrer que, quels que soient l'identité, l'environnement social de l'étudiant, au moment où il arrive dans notre institution, sa trajectoire de réussite doit être garantie par l'ensemble de nos actions en matière de scolarité et de soutien à la réussite étudiante. Ce point est véritablement central dans cette nouvelle organisation.

L'Institut de l'innovation et des compétences est un autre objet nouveau qui naît de la séparation de la Direction des études et de l'innovation pédagogique en deux parties : l'Institut de l'innovation et des compétences et la Direction des études et des partenariats. L'Institut de l'innovation et des compétences est une plateforme de services aux écoles pour valoriser l'innovation pédagogique, l'innovation numérique, instaurer dans notre institution une véritable culture des compétences liées aux sciences humaines et sociales, dont nous estimons que nos étudiants ont particulièrement besoin dans le cadre d'une insertion professionnelle la plus aboutie possible.

La Direction des études et des partenariats assume davantage la relation que l'institution a avec sa propre offre de formation et dans le lien avec l'extérieur. Finalement, comment Sciences Po parle d'elle pour elle-même, mais aussi à l'extérieur ? Il convient de rassembler ce qui est commun à notre institution, afin de mener une politique de formation, absolument nécessaire si l'on veut rester leaders et visibles sur le marché de l'enseignement supérieur et de la Recherche, mais aussi nous donner des clés de cohérence et d'identité académique et de formation. Cette direction va également assumer la relation à l'extérieur, parce que les partenariats que l'on mène se font au nom d'une politique de formation. Il s'agit d'un rassemblement de notre identité de formation.

La Direction de la vie de campus et de l'engagement vise à ce que l'accompagnement et l'accueil soient plus visibles et centralisés, comme Francesca l'a présenté tout à l'heure. On a souhaité parler de la force de notre identité de campus et de l'engagement étudiant qui caractérise véritablement notre projet de formation des admissions jusqu'à la diplomation. Nous avons un corps étudiant particulièrement engagé dans tous les segments de la vie sociale et politique. Ça nous paraissait très important de le souligner davantage et de l'animer davantage.

Concernant Sciences Po Carrières et le Centre de l'entrepreneuriat, ils n'évoluent pas dans leur identité. La Direction du pilotage veille à interagir avec le Secrétariat général de l'institution pour pérenniser et rendre soutenable cette offre de formation. C'est véritablement dans cette Direction du pilotage que l'on peut se donner les moyens de construire des projets de formations soutenables pour les écoles et pour l'institution. Je suis toujours à votre disposition pour répondre à vos questions.

Manon PIEDNOËL

J'ai une question à propos du dialogue stratégique de gestion. Le document fait référence à un dialogue sur le recrutement des primoarrivants et les objectifs de mixité. Est-ce que l'on pourrait avoir accès au contenu de ce dialogue ?

Bénédicte DURAND

Ce dialogue stratégique de gestion est le dialogue entre les composantes pédagogiques et le centre de l'institution. Il doit pouvoir y avoir des moments réguliers dans la vie de l'institution durant lesquels la stratégie de l'institution rencontre la stratégie de l'école, afin de vérifier que des objectifs sont convergents, et ce dans l'ensemble des secteurs. On travaille en ce moment avec le collège universitaire et l'École de management et de l'innovation pour instruire la manière dont nous pourrions travailler ce dialogue stratégique de gestion. Effectivement, tous les objets sont concernés, et ce de l'admission à la diplomation. Par exemple, si l'on veut 30 % de boursiers. Nous savons à peu près comment faire pour le collège universitaire. La réforme des admissions sera le levier expliqué tout à l'heure. Si l'on veut que cet objectif d'ouverture sociale soit poursuivi en Master, nous devons avoir un dialogue avec les doyens, avec les écoles pour étudier la manière de faire pour que cette ouverture sociale soit maintenue. Par exemple, est-ce que l'on demande aux écoles de s'engager sur des seuils de boursiers ? Cette démarche permet de s'assurer que tous les éléments de l'attelage vont bien dans le même sens, et de conditionner une partie du soutien de l'institution à la réalisation des objectifs. Cela permet d'ailleurs aux écoles de savoir vers où elles se dirigent, et d'avoir la possibilité d'anticiper, mais aussi de mener une stratégie de façon plus intelligente dans l'ensemble de l'écosystème dans lequel elle fonctionne. Il s'agit de l'objectif de ce dialogue stratégique de gestion qui va prendre plusieurs années pour se mettre en œuvre. Nous avons identifié la structure qui va construire ce dialogue stratégique de gestion. On travaille de manière expérimentale avec le collège universitaire et l'École de management et de l'innovation pour aller plus dans les années qui viennent.

Grégoire ÉTRILLARD

J'ai deux questions. Ma première question porte sur les modes d'enseignement. J'ai quelques marottes. La première de ces marottes consiste à éviter le développement de la visioconférence ou de la vidéoconférence. Ce développement m'inquiète. On voit ce développement dans le système judiciaire. Il s'agit d'un facteur d'économie pour tout le monde. Je ne souhaite pas, à travers le développement de ce modernisme, que l'on perde l'enseignement en présentiel. Il nous paraît absolument essentiel.

Dans cette même idée de penser du temps ensemble, j'ai lu que vous avez de grands développements sur les partenariats. Ces partenariats sont intéressants quand le socle d'identité est stable. C'est ce que vous êtes en train de faire. J'aimerais, cependant, vous demander si vous avez aussi une réflexion sur le moment où le partenariat va entrer en jeu. Dans la formation, vous êtes arrivé à une séparation entre une formation humaniste, un socle humaniste, et une préparation dans la vie professionnelle. Est-ce que vous avez réfléchi au moment où placer le partenariat avec l'extérieur ? Par exemple, la question se pose à HEC de la dénaturation du lien étudiant/école quand l'étudiant passe un concours, et que celui-ci est quasiment immédiatement envoyé dans une autre école pour effectuer six mois ou un an à l'étranger. Est-ce que vous avez au cœur de votre réflexion l'idée de développer le sentiment d'appartenance à une école ?

En fait, les deux sujets se rejoignent.

Bénédicte DURAND

Sur le premier point, je suis totalement d'accord avec vous. On utilise la vidéo et la visioconférence. Pour autant, il représente aujourd'hui un supplétif. Quand il s'agit d'un objet d'innovation, pourquoi pas. En tout état de cause, il ne doit pas s'exonérer du présentiel. Selon moi, le modèle optimal prend en compte l'usage des outils au service d'une rencontre pédagogique. Ensuite, le présentiel n'est parfois

pas complètement satisfaisant. L'interrogation des modalités d'enseignement dans notre institution est vraiment urgente, selon moi. Finalement, cet Institut doit être une occasion pour que l'ensemble des parties prenantes enseignantes construisent une culture commune des compétences que nous visons quand nous enseignons à Sciences Po, de la manière d'enseigner, les valeurs que l'on incarne éventuellement en sus des objets techniques que nous apportons à nos enseignants. Au fond, les outils ne sont que des outils et doivent toujours être au service d'un projet pédagogique. Cela peut être une boîte à outils de secours que l'on utilise quand on a une absence, mais je suis entièrement d'accord sur le fait que ce n'est pas satisfaisant. Évidemment, la question de pose de manière particulièrement aiguë dans les campus en région, avec des étudiants qui ne se satisfont pas, et ils ont raison. Ils payent un droit d'inscription pour avoir des professeurs en visioconférence... Après, la situation est complexe. À Menton, il est complexe de trouver chaque semestre tous les professeurs nécessaires à l'enseignement. Je peux vous assurer qu'il s'agit d'un effort extrêmement important. Voilà typiquement une question qui peut être réfléchiée dans le dialogue de gestion.

Sur la question des partenariats, ils existent au premier cycle comme au second cycle, mais ce ne sont pas tout à fait les mêmes. On n'a pas la difficulté que vous évoquez pour HEC, parce que nous avons un parcours de cinq ans qui concerne la très grande majorité de nos étudiants. Même les étudiants qui sont en double diplôme en premier ou second cycle, leur imprégnation de l'institution est extrêmement forte. On n'a pas ce risque de tourisme institutionnel ou de recherche de la marque. Les partenariats de premier cycle sont des partenariats très généraux, très ouverts ou complémentaires. Les partenariats de second cycle sont de deux types.

1. Les partenariats d'admissions donnent un privilège d'examen du dossier simplifié pour un certain nombre d'étudiants. Il conviendrait de réaliser la cartographie exacte de ces conventions d'admissions. C'est la liberté pédagogique des écoles de construire ces conventions d'admissions. L'école a conscience de ce qui est le mieux pour elle en matière d'identité. En revanche, que l'institution puisse être totalement au clair avec l'ensemble de ces partenariats, et qu'elle soit attentive à ne pas avoir de partenariats moins intéressants d'un point de vue qualitatif. Il en va de même d'un point de vue institutionnel. Ils pourraient même être en contradiction avec des politiques existantes.
2. Les seconds partenariats portent sur les doubles diplômes nationaux, mais aussi internationaux. Le caractère extrêmement international de nos politiques de doubles diplômes est aujourd'hui un vrai bénéfice qualitatif qui ne questionne pas l'identité de l'institution. Quelques doubles diplômes nationaux que nous avons aujourd'hui, par exemple avec HEC, sont des partenariats qui sont d'un point de vue qualitatif d'une telle excellence que l'on est assez fiers que nos étudiants puissent se réclamer des deux institutions.

Grégoire ÉTRILLARD

En fait, je voulais juste préciser un point. Je ne remets absolument pas en question la qualité en cas de diversification. Mon sujet est presque philosophique. Il porte sur la notion de temps et de géographie. Ma question porte vraiment sur l'identité. Je crois que l'appartenance à l'école est liée à un temps passé ensemble et à l'investissement dans l'école. Si je prenais l'exemple de HEC, c'est parce que leur manière de penser depuis quelques années sur leur identité a amené le risque de passer une première année à l'extérieur. Je crois que le risque n'est pas d'avoir des étudiants cumulards, mais plutôt de se perdre dans le fait de multiplier les moments où les étudiants ne sont pas avec nous. C'est pour cette raison que ce point est lié à ma première question sur la visioconférence. Un certain équilibre doit être trouvé. L'outil doit être au service de l'enseignement. En fait, je trouve intéressant que la question de l'acculturation de l'étudiant doive être réfléchiée. J'y suis particulièrement sensible parce que je viens de l'extérieur, et que j'ai été acculturé à Sciences Po, mais je l'ai été essentiellement par la représentation des autres enseignants vacataires. Nous avons un vrai sujet d'acculturation des enseignants à Sciences Po. Quand ils réalisent 24 heures de cours par an, cette acculturation à Sciences Po est complexe. La première année, je me sentais illégitime d'avoir la carte d'enseignant à Sciences Po, parce que j'enseignais 24 heures dans l'année. Je ne voudrais pas, par l'ouverture des étudiants à d'autres institutions ou d'autres formes de diplômes, observer cette perte d'identité et d'appartenance à Sciences Po. On forme les étudiants à devenir d'anciens étudiants de Sciences Po. Ils ne doivent pas se sentir illégitimes parce qu'ils sont issus d'une autre école, ou parce qu'ils ont passé tellement de temps dans

l'autre école que leur appartenance à Sciences Po a disparu. En fait, le sujet que je pointe est vraiment l'acculturation de l'étudiant et de l'enseignant.

Andreas ROESSNER

J'informe l'ensemble des membres du Conseil que nous allons rencontrer ce jeudi 7 novembre dans l'après-midi des élus étudiants issus du Conseil de la vie étudiante et de la formation pour discuter ensemble de l'emploi du produit de la Contribution de Vie Etudiante et de de Campus (CVEC). Il nous appartient de réaliser un budget prévisionnel en la matière. Dans ce cadre, nous allons nous réunir avec un certain nombre de collègues dont :

- Myriam DUBOIS-MONKACHI ;
- Olivier TARRAGANO pour le pôle santé ;
- Erell RENOUARD pour l'intercampus – il convient aussi de penser aux campus en région dans le cadre de ce projet – ;
- et Francesca CABIDDU, pour des questions d'accueil et d'accompagnement ainsi que moi-même pour des questions de vie étudiante au sens où nous l'entendons à Sciences Po, c'est-à-dire vie associative et syndicale.

Nous allons nous réunir avec les élus étudiants du CVEF pour discuter de ce budget prévisionnel qui sera donc soumis, *in fine*, au conseil d'administration en fin d'année.

Manon PIEDNOËL

Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole. Merci à tous.

Manon PIEDNOËL lève la séance à 9 heures 58.